

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019-13

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

OBJET :

**4 JOURS DE L'AIGLE
2019 - CONVENTION
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
POUR LE SERVICE
RESTAURATION**

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a
donné pouvoir à Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, , M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 MAR. 2019

Publié

le : 22 MAR. 2019

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes
Publiques (articles L. 2122-6 et suivants) et du Code Général
des Collectivités Territoriales (articles 1311-5 et suivants),
toutes les personnes publiques peuvent consentir sur leur
domaine public et sur celui mis à leur disposition des
autorisations d'occupation temporaires (AOT) constitutives de
droits réels.

Ainsi, dans le cadre des 4 Jours de L'Aigle 2019, qui se
dérouleront du 30 mai au 2 juin 2019, un service restauration
est proposé. La salle Michaux se trouve alors mise à disposition
d'un traiteur pour l'exercice d'une activité de bar restauration.
Cette mise à disposition s'effectue au travers d'une convention
de mise à disposition du domaine public.

L'entreprise Le Marmiton a manifesté un intérêt pour exploiter le service restauration durant les 4 Jours de L'Aigle 2019. L'autorisation serait délivrée pour la durée de la session 2019 des 4 Jours de L'Aigle. Une redevance doit être perçue en vertu du principe général de non gratuité. Le montant défini se porterait à 3 500,00 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'entreprise Le Marmiton.***

Les recettes seront encaissées sur le budget général à l'imputation 024 70323 5061.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE